

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

| | |
|-------------------------------|---|
| N° 76/2026/7.1.8 | L'an deux mille vingt-six et le seize avril à 18 heures, |
| Date convocation : 03/04/2026 | Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire. |
| Présents : | Mmes AFFRE, BARACHE, BILLARDELLO, BOFFA, BONNET, CHAVARDEZ, GARCIA, JACOBBERGER, ROUQUET-TAFANI, TEAHUI, TUCA. Mrs VIDAL, BACCOU, FEDERICO, FERREIRA, MARIN, MARTIN, MONINO, OLRV, PEGURET, PRISE, RIEU. |
| Absents -Excusés : | Mme BERLOU, M. GUILLEMET, M. LAMIEL, Mme PALAZON, Mme SOULAGES. |
| Procurations : | M. DUPUY à M. FERREIRA, M. RUBIO à M. MONINO. |
| Elus en exercice : 29 | Objet : BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE - Adoption du Budget Primitif 2026. |
| Présents : 22 | |
| Absents : 5 | |
| Procurations : 2 | |
| Votants : 24 | |
| | Secrétaire de séance : Carole AFFRE |

La procuration de Monsieur LAMIEL n'est pas prise en compte pour ce vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5217-10 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M41 ;

Considérant que les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'exploitation et de la section d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des sections ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget annexe « Régie Municipale d'Electricité » comme suit :

| Libellés | Dépenses (€) | Recettes (€) |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 6 930 775,91 € | 6 930 775,91 € |
| Section d'investissement | 4 056 610,44 € | 4 056 610,44 € |
| Total du budget | 10 987 386,35 € | 10 987 386,35 € |

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 24 voix pour,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Régie Municipale d'Electricité » :

| Libellés | Dépenses (€) | Recettes (€) |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 6 930 775,91 € | 6 930 775,91 € |
| Section d'investissement | 4 056 610,44 € | 4 056 610,44 € |
| Total du budget | 10 987 386,35 € | 10 987 386,35 € |

- **APPROUVE** le vote des crédits budgétaires par chapitre pour la section d'exploitation et par opération pour la section investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de la commune, à sa transmission au contrôle de légalité et à son intégration au registre des actes administratifs de la Commune de Cazouls-lès-Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

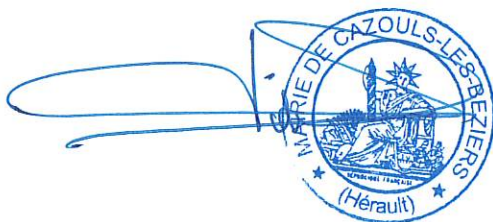
20 AVR. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe VIDAL

Le Secrétaire de séance,

Carole AFFRE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com